

## **7251 Plombiers/plombières**

Les plombiers installent, réparent et entretiennent de la tuyauterie, des accessoires et autre matériel de plomberie servant à la distribution de l'eau et à l'évacuation des eaux usées dans des maisons privées et des bâtiments commerciaux et industriels. Ils travaillent pour des entrepreneurs en plomberie, dans des services d'entretien de diverses usines et autres établissements ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

### **Exemples d'appellations d'emploi**

- apprenti plombier/apprentie plombière
- compagnon plombier/compagne plombière
- installateur/installatrice de plomberie
- mécanicien/mécanicienne en plomberie
- plombier/plombière
- plombier/plombière – tuyautage
- plombier/plombière de marine
- plombier/plombière de navire
- plombier/plombière de radiateurs
- plombier/plombière d'entretien
- plombier/plombière d'entretien en réparation hors construction
- plombier/plombière d'entretien et de réparation
- plombier/plombière en construction résidentielle
- plombier-monteur/plombière-monteuse d'installations au gaz – Forces armées

### **Fonctions principales**

Les plombiers exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- lire des plans, des dessins et des devis afin de déterminer la disposition de la tuyauterie, du réseau d'alimentation en eau et des réseaux d'égout et d'évacuation des eaux;
- installer, réparer et entretenir des accessoires et des installations de tuyauterie dans des résidences et des bâtiments commerciaux et industriels;
- déterminer et marquer l'emplacement des raccords des tuyaux, des trous pour le passage des tuyaux dans les murs et les planchers ainsi que les accessoires;
- pratiquer, dans les murs et les planchers, des ouvertures de diamètre convenant aux tuyaux et aux accessoires de tuyauterie;
- mesurer, couper, plier et tarauder les tuyaux à l'aide de machines ou d'outils manuels ou mécaniques;
- joindre les tuyaux avec des raccords, des colliers de serrage, des vis, des boulons ou du matériel de collage, de brasage ou de soudage;
- vérifier les tuyaux à l'aide de manomètres pour déceler les fuites;
- préparer, s'il y a lieu, des devis.

## Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est habituellement exigé.
- Un programme d'apprentissage de quatre à cinq ans  
*ou*  
plus de cinq ans d'expérience dans le métier ainsi qu'une formation spécialisée en plomberie, en milieu scolaire ou industriel, sont habituellement exigés pour être admissible au certificat de qualification.
- Le certificat de qualification est obligatoire en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique et est offert, bien que facultatif, à Terre-Neuve et Labrador, au Manitoba, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.
- Les plombiers qualifiés peuvent obtenir le Sceau rouge.

## Renseignements supplémentaires

- L'expérience permet d'accéder à des postes de supervision.
- Le Sceau rouge permet une mobilité interprovinciale.

## Appellations à ne pas confondre

- Contremaître/contremaîtresse des plombiers (voir [7213](#)  
*Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en tuyauterie* )
- Monteurs/monteuses d'installations au gaz ([7253](#))
- Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et poseurs/poseuses de gicleurs ([7252](#))